

Division des personnels enseignants
Bureau de gestion du 1^{er} degré public: instituteurs et professeurs
des écoles du département de la Vienne

**Calendrier de gestion du mouvement interdépartemental
Des enseignants du 1^{er} degré de la Vienne
Rentrée scolaire 2024**

Cellule « Info mobilité » au Ministère	Du 06/11/2023 au 29/11/2023	Tél. 01 55 55 44 44
Cellule mouvement à la DSDEN de la Vienne	Du 30/11/2023 au 17/01/2024	Tél. 05 16 52 63 01 Tél. 05 16 52 63 78

Mercredi 8 novembre 2023 à 12 heures	Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM.
Mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures	Clôture des inscriptions dans l'application SIAM.
Jeudi 30 novembre 2023	Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.
Jeudi 14 décembre 2023 au plus tard	Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives à l'adresse suivante : mouvementdpe5@ac-poitiers.fr L'absence de la confirmation de demande transmise avant le 14 décembre 2023 annule la participation au mouvement du candidat.
Lundi 15 janvier 2024 au plus tard	Date limite de réception : - des demandes des enseignants dont la titularisation a été prononcée tardivement à effet du 1 ^{er} septembre 2023 ; - des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ; - des demandes de modifications de la situation familiale.
Mercredi 17 janvier 2024	Affichage des barèmes initiaux dans SIAM.
Du Mercredi 17 janvier 2024 au mercredi 31 janvier 2024	Correction des barèmes sur sollicitation des enseignants concernés.
Mardi 6 février 2024 au plus tard	Date limite de réception des demandes d'annulation de participation.
Mercredi 7 février 2024	Les barèmes sont arrêtés définitivement par l'IA-DASEN. Ils ne sont plus susceptibles d'appel.
Mercredi 6 mars 2024	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation.